

SEANCE DU JEUDI 29 AVRIL 2021

Présents : M. TARGNION, Présidente

Mme BONNI et M. GODIN, Membres du Collège de Police.

M. BERRENDORF, Mme BASAULA NANGI, Mme DARRAJI, M. DENIS, M. EL HAJJAJI, Mme FAGNANT, M. FALZONE, M. GALLASS, M. ISTASSE, Mme LEVEQUE, Mme MARECHAL, M. MICHELS, Mme MONVILLE, M. NAJI, Mme OZER, M. RENARD, M. SCHONBRODT, M. STOFFELS, M. THOMAS, Mme TINIK et M. WYDOOGHE, Membres.

M. THURION, Chef de corps a.i.

Mme GAROT, Secrétaire.

Décisions n°0051 à 0065

LA SEANCE EST OUVERTE A 20h05

La séance se tient par vidéoconférence vu l'impossibilité de réunir les Conseillers de police en raison des mesures sanitaires actuelles ;

La séance publique est retransmise en direct sur la chaîne You Tube de la zone ;

Madame MONVILLE et Monsieur THOMAS sont excusés.

0051 Conseil du 25.03.2021 – Procès-verbal – Approbation

APPROUVE avec 16 voix POUR et 5 abstentions.

0052 Personnel – Mobilité – Phase 2021/02 Erratum – Ouverture d'emplois

Vu la Loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux ;

Vu l'Arrêté Royal du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police ;

Vu l'Arrêté Royal du 05 septembre 2001 déterminant l'effectif minimal du personnel opérationnel et du personnel administratif et logistique de la police locale ;

Vu l'Arrêté Royal du 20 novembre 2001 fixant les modalités relatives à la mobilité du personnel des services de police ;

Vu les Arrêtés Royaux et Ministériels d'exécution subséquents ;

Vu la Circulaire GPI 15 du 24 janvier 2002 sur la mise en œuvre de la mobilité au sein du service de police intégré, structuré à deux niveaux, à l'usage des autorités locales responsables des zones de police ;

Vu le cadre du personnel de la police locale de la zone de police Vesdre ;

Vu les besoins actuels ;

Sur proposition du Collège ;

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité des membres présents ;

DECIDE :

- D'ouvrir les emplois suivants :
 - SIX Inspecteurs polyvalents

- De fixer les modalités de sélection de ces emplois comme ci-après : l'organisation d'un ou plusieurs tests ou épreuves d'aptitude, au besoin éliminatoire et le passage devant une commission de sélection.

LA SEANCE PUBLIQUE EST LEVEE .

LA SEANCE A HUIS CLOS EST REPRISE IMMEDIATEMENT.

0053 Infrastructure – Marché pluriannuel de nettoyage des surfaces vitrées – Attribution du marché par le Collège – Pour information

0054 Infrastructure – Marché pluriannuel de nettoyage (remplacements ponctuels) – Attribution du marché par le Collège – Pour information

0055 Infrastructure – Marché pluriannuel de fourniture électriques – Attribution du marché par le Collège – Pour information

0056 Personnel – Mobilité – Phase 2021/01 – INP polyvalent – Nomination

0057 Personnel – Mobilité – Phase 2021/01 – INPP – Nomination

0058 Personnel – Accident de travail – Invalidité permanente – Notification

0059 Personnel – Accident de travail – Décision de l'Office Médico-Légal – Notification

0060 Personnel – Accident de travail – Décision de l'Office Médico-Légal – Notification

0061 Personnel – Accident de travail – Décision de l'Office Médico-Légal – Notification

0062 Personnel – Accident de travail – Décision de l'Office Médico-Légal – Notification

0063 Personnel – Non-activité préalable à la pension

0064 Personnel – Démission d'un Inspecteur de police suite à une interruption de carrière à temps plein

0065 Personnel – Pension pour inaptitude physique à titre définitif d'un Inspecteur de police – Réception du procès-verbal de la Commission d'aptitude

LA SEANCE EST DEFINITIVEMENT LEVEE A 20h30

La secrétaire,
Kathleen GAROT

La Présidente,
Muriel TARNION